L'UFC-Que Choisir de Salon-de-Provence a obtenu 316 000€ pour ses adhérents, en 2025. Et cette année, cette célèbre association de défense des consommateurs se renomme "Que choisir ensemble - Salon Arles Avignon", en adoptant un logo plus moderne.

par Aurélien Voirin
a.voirin@mesinfos.fr

Depuis sa création en 1951 par un haut fonctionnaire du ministère de l'Économie, l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC-Que Choisir) mobilise ses bénévoles, au cœur des territoires, afin d'informer et défendre les consommateurs. Une association loi de 1901 aux plus de 130 000 adhérents qui regroupe 135 antennes locales et 4 500 bénévoles, dont celle de Salon-de-Provence, 6 rue des Grands Prés.

L'UFC DEVIENT "QUE CHOISIR ENSEMBLE"

"Notre fédération nationale vient de décider de moderniser toute notre charte graphique. Et nous allons donc changer de logo et de nom, dès le 15 avril", annonce en avant-première l'administratrice de l'UFC-Que Choisir de Salon-de-Provence, Claude le Foulgoc. *"Nous allons nous appeler Que choisir ensemble - Salon Arles Avignon !"* Et ce changement sera entériné le 3 mars prochain, 17h30, lors d'une assemblée générale extraordinaire organisée à la Maison de la Vie associative. *"De nouveaux outils seront également mis à disposition afin de mieux informer, accompagner et mobiliser nos adhérents et consommateurs."*

620 ADHÉRENTS SUR SALON, ARLES ET AVIGNON

Pour ce qui est du bilan annuel de cette antenne associative Que choisir ensemble - Salon Arles Avignon. Cette structure comptait 620 adhérents en 2025, après avoir versé chacun une trentaine d'euros. *"Un nombre d'adhérents qui correspond à notre association de défense des consommateurs et qu'il faut distinguer des adhésions facultatives à notre revue Que Choisir. Les gens font souvent la confusion..."*

733 NOUVEAUX DOSSIERS EN 2025

Quant au nombre de dossiers de litiges ouverts au cours de l'année passée, celui-ci s'est élevé à 733. Un volume d'activité auquel s'ajoutent évidemment tous les dossiers en cours des années précédentes.

L'administratrice de "Que choisir ensemble - Salon Arles Avignon", Claude le Foulgoc, entourée d'une partie des autres bénévoles. ©Aurélien Voirin

"Ce sont les services marchands qui ont généré, en 2025, la plus forte activité de défense, avec 200 dossiers, soient 27% du total. Arrive en seconde position tout ce qui concerne les mobilités. Du fait, notamment de l'essor des locations courte durée de type leasing ou LOA." Les conducteurs ayant de moins en moins de ressources pour acquérir des véhicules toujours plus chers et inadaptés à leurs quotidiens, ils n'achètent plus... mais louent en permanence. *"Et c'est au moment de rendre leur voiture ou moto au concessionnaire que de nombreux litiges apparaissent, pour cause de rayures imaginaires ou bien sur-facturées jusqu'à des montants astronomiques !"* De sorte que 150 dossiers (20%) ont été ouverts sur ce thème, en 2025. *"L'énergie, l'eau et l'assainissement arrivant en 3e position, avec 90 dossiers, soient 12%. L'augmentation chronique des coûts de l'électricité et de l'eau augmente logiquement le nombre de litiges potentiels..."*

316 000 EUROS DE GAINS ANNUELS

Le montant des sommes obtenues dans l'année, à l'issue des multiples procédures de défense des consommateurs, par cette antenne locale Que choisir Salon Arles Avignon a représenté 316 000 euros. *"Des sommes obtenues en faveur de nos adhérents, permettant la clôture favorable de 63 dossiers. Le premier poste de gains ayant été celui des assurances, avec 125 000 € remportés, soient 40% du total annuel."* S'en est suivi tous les litiges du secteur eau, énergie et assainissement, pour un montant de 107 000€ (36%). De même que 44 000€ ont été obtenus auprès des banques, soient 15% des gains annuels.

"REJOIGNEZ-NOUS !"

"Tous les bénévoles de notre association et moi-même sommes satisfaits d'avoir pu défendre ainsi les intérêts de nos adhérents. Nous les invitons maintenant à nous rejoindre le 3 mars à la Maison de Vie associative. Et nous en profitons pour lancer un appel aux volontaires qui souhaiteraient venir s'engager à nos côtés, en participant à toutes nos actions de défense des consommateurs du territoire !"

Une mission d'intérêt publique qui permet aussi à tous ces bénévoles d'acquérir de précieuses compétences administratives, techniques et juridiques sur la plupart des secteurs d'activités.